

La police camerounaise : force supplétive de l'armée dans la lutte contre le maquis (1959-1971)

Rose Nadine MAHOULA NDJOKWE,
Enseignante-chercheure
Département d'histoire de l'ENS de Bertoua
Université de Ngaoundéré/ Cameroun)
rmahoula@yahoo.com

Résumé

Le Cameroun Oriental connaît après 1945 une grande effervescence nationaliste marquée par la naissance d'organisations syndicales et politiques. L'Union des Populations du Cameroun, créée en 1948, s'impose comme le parti le plus virulent dans la revendication de la réunification et de l'indépendance du Cameroun. Pour freiner cet élan nationaliste, la France interdit d'activité le parti, le 13 juillet 1955. Devenue illégale, l'UPC œuvre désormais dans la clandestinité et crée des maquis dans les régions Sanaga-Maritime et Bamiléké. C'est le début d'une guerre d'indépendance qui ne s'achève qu'en 1971. Pour contrer les insurgés upécistes, la France recourt non seulement aux troupes de l'AEF, mais aussi à la police locale. À partir des documents d'archives, des sources écrites et orales, cette contribution table sur le rôle de la police comme force supplétive dans la pacification du Cameroun durant la période de braise pré et postindépendance.

Mots Clés : Police - Force supplétive - Guerre - Forces Armées - Maquis.

The Cameroonian police: the army's auxiliary force in the fight against the maquis (1959-1971)

Abstract

Eastern Cameroon experienced great nationalist effervescence after 1945, marked by the birth of trade union and political organizations. The Union of the Populations of Cameroon, created in 1948, stands out as the most virulent party in the demand for the reunification and independence of Cameroon. To curb this nationalist impulse, France banned the party from activity on July 13, 1955. Having become illegal, the UPC, which now works underground, created maquis in the Sanaga-Maritime and Bamiléké regions. It was the beginning of a war of independence which did not end until 1971. To counter the Upécist insurgents, France had recourse to the troops of the AEF but also to the local police force at the center of our article. Based on archival documents, written and oral sources, this contribution builds on the role of the police as a supplementary force in the pacification of Cameroon during the pre and post-independence embers.

Keywords: Police - Supplementary force - War - Armed forces - Maquis.

Introduction

Soixante ans après l'indépendance, l'histoire du Cameroun en général et en particulier celle de l'armée reste marquée par des événements indélébiles dont la particularité historique importe d'être évoquée. Le Cameroun, comme l'ensemble des pays colonisés, connut une mutation et un bouillonnement auxquels ne s'attendaient ni le colonisateur ni les insurgés (C. Ateba Yéné, 1988, p. 120) au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. L'expérience acquise avec le soutien du territoire à la France dans les années 1940 a engendré chez les Camerounais des idées nationalistes et revendicatrices (P. Moussa, 1960, p. 7). Cette crise politique sera alimentée par la suppression de l'union des populations du Cameroun (L'UPC) en 1955. De ces revendications naissent des exactions qui provoquent des affrontements armés entre les troupes coloniales et les insurgés. Dans ce contexte de turbulence, d'insécurité et d'instabilité politique, les autorités administratives réorganisent le système de défense et de sécurité du Cameroun. Par l'accord du 20 juillet 1922, la France, puissance mandatée et tutrice, crée les forces supplétives de police (gardes indigènes) afin d'œuvrer aux côtés des forces armées à la «pacification du Cameroun». Pour pallier ce besoin pressant, l'autonomie statutaire de la police est modifiée et son rôle restructuré (Le Clerc, 1973, p. 10).

Face à cette situation, comment la police en tant que force supplétive a-t-elle lutté contre les nationalistes insurgés aux côtés des forces armées? Mieux, quels outils a utilisé la police, considérée comme force de troisième catégorie, dans la lutte contre ces insurgés et comment la police a-t-elle réussi à se détacher de ses missions régaliennes pour lutter contre les «maquisards»?

Notre méthode d'analyse est basée sur l'approche diachronique historique. Elle permet de saisir l'évolution dans le temps et surtout les mutations des nouvelles responsabilités de la police camerounaise en matière de sécurité face au maquis de l'UPC. Pour le faire, nous présentons les mutations dans la Police durant la période du

maquis s'étendant de 1955 à 1959 d'une part ; et d'autre part, le rôle joué par cette dernière pendant la révolte armée de 1960 à 1971.

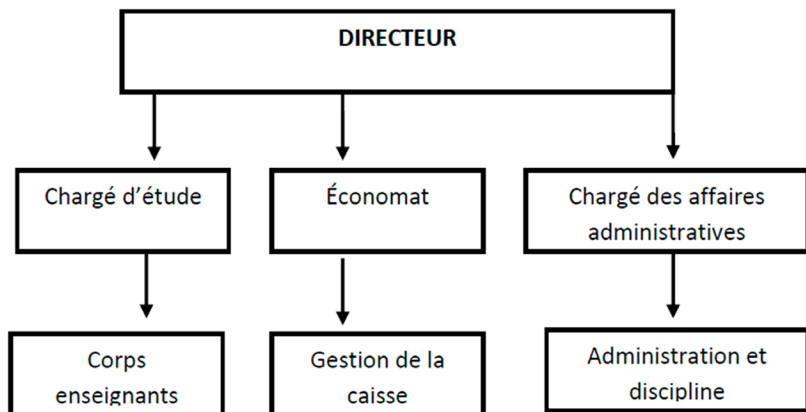
1. Les transformations de la police entre 1955 et 1959

La mutation du corps de police s'effectue en fonction des évènements qui prévalent dans l'histoire et la scène politique nationale. Pour parvenir à élucider ces mutations, il est judicieux de présenter l'évolution fonctionnelle et structurelle de la police qui jusqu'à 1925 avait pour tâche principale la surveillance des villes et des villages périphériques. Mais dès 1955, devant la poussée de L'UPC entrée dans le maquis, le pouvoir colonial réorganise le rôle des forces de police en vue de lutter contre « la rébellion ». De nombreuses mutations sont de ce fait instaurées au sein de la police. De la restructuration de l'école en passant par la formation, l'administration post-indépendance mit tout en œuvre pour faciliter la présence des forces de police dans la lutte aux côtés des forces armées.

1.1. Les réformes du statut de la police

Avec l'arrêté de 1952 portant création d'une école de police au Cameroun, il était nécessaire non seulement d'organiser les structures et d'apprêter les infrastructures, mais également de préparer l'organisation administrative relativement précaire de la nouvelle structure. Ainsi, avec la décentralisation des services, la police connaît des innovations qui, bien que précaires, contribuent à son autonomie et au développement de sa structure. Par l'arrêté du 13 décembre 1945, les services de la police et de la sûreté sont rattachés à la Direction des affaires politiques et administratives. Comme le stipule l'article de l'arrêté portant création de cette structure et conventionnellement à l'arrêté du 29 septembre 1952, une direction des (affaires politiques et administratives) (APA), organe administratif du Cameroun, s'occupe de la situation politique intérieure et du commandement indigène. La restructuration de l'école de police était devenue un enjeu pour le gouvernement, car il

fallait par tous les moyens traquer la subversion, c'est-à-dire tous les opposants, les contestataires, les tendancieux, bref les rebelles. La formation et le recrutement des policiers étaient indispensables pour l'ensemble des forces de répression. D'École Nationale de Police à l'École Nationale Supérieure de Police, divers changements se sont opérés sur le plan structurel par exemple; de nouveaux bâtiments sont construits pour héberger les éléments en formation. Celle-ci devient internationale et accueille ainsi les élèves en provenance de l'extérieur du Cameroun dont, la majorité vient des pays de l'Afrique centrale en l'occurrence le Congo, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale et le Tchad. Pour une première, l'école forma dix-huit (18) ressortissants centrafricains parmi lesquels quatre (4) commissaires de police et quatorze (14) officiers; quinze (15) ressortissants tchadiens parmi lesquels quatre (4) commissaires de police et onze (11) officiers (*Revue mensuelle de l'E.N.S.P*, 2001, p. 22). S'étant doté de l'une des meilleures structures de formation de toute l'Afrique centrale, le Cameroun devient donc la mamelle nourricière de presque tous les pays de la sous-région en crise. La situation économique du Cameroun en 1959 lui permet non seulement de combler les insuffisances de l'ancienne structure, mais également de combler les attentes des États membres de l'Union douanière des États de l'Afrique centrale (UDEAC). En effet, une entente similaire avait déjà été trouvée sur la répartition des responsabilités au sein de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et tous les étrangers, comme le stipule l'article 16 du décret portant création de l'École Nationale Supérieure [...] les frais d'entretien et d'instruction étant à la charge de leurs gouvernements. En dehors de l'évolution au niveau de ses structures, l'organisation administrative connaît des innovations. Dorénavant, la structure organique de l'école se compose d'un directeur, d'un personnel et d'organes consultatifs la figure 1 ci-dessus présente l'organigramme.



(Source : ANY JOC du 15 mars 1960, p. 83)

Fig. 1. Organigramme de l'école de police en 1960

Malgré de nombreux efforts consentis par l'État dans l'édification et la construction de nouvelles bâtisses pour la formation des policiers, la demande sécuritaire se fait toujours pressante; d'où l'organisation et l'édification de nouveaux bâtiments devant servir d'infrastructures au Centre d'Instruction et d'Application de la police de Mutenguéné.

1.2. Recrutement et formation

Le centre de formation de Mutenguéné (cf. page suivante) a été mis sur pied pour pallier le besoin de formation des policiers, car la croissance observée dans les actions menées par les « rebelles », mais aussi celle de la population augmentait le besoin sécuritaire sur le territoire¹. La configuration de ce centre avait pour principal objectif l'amélioration de la sécurité publique du Cameroun. Il s'avère par conséquent que les infrastructures de l'École Nationale Supérieure ne pouvaient plus contenir tous les agents²; d'où le recours au centre de formation de Mutenguéné.

1. Entretien avec Minlo Medjo, 85 ans environ Commissaire de police à la retraite, Yaoundé le 6 septembre 2014.

2. *Ibid.*



Fig. 2. Vues du Centre d'instruction de Mutenguéné

Situé dans la province du Sud-ouest et surplombant la vallée de Tiko, le centre s'établit dans un espace très vaste à l'entrée de Mutenguéné. Il s'étend dans une vaste prairie située au sommet d'une colline. À l'arrière du Centre, on trouve une grande falaise rocheuse abritant une vallée profonde, lit d'une rivière truffée de chutes et de rapides, constituant un obstacle naturel qui complète les 22 obstacles artificiels devant servir de « parcours du combattant ³. » Le but de l'architecture de cet établissement était de dégarnir le trop-plein d'effectifs de l'École Nationale de police devenue étroite pour abriter les apprenants. En bref, ce Centre est un supplétif aux formations reçues à Yaoundé. Les stages comme la formation militaire ne pouvant s'effectuer à Yaoundé à cause des espaces inappropriés étaient aisément pratiqués à Mutenguéné. Cette structure travaillait donc en étroite collaboration avec l'École

3. Le parcours du combattant est une épreuve constituée de 22 obstacles artificiels calqués sur les obstacles naturels qu'un commandant peut rencontrer en situation réelle sur le terrain.

Nationale de Yaoundé, l'objectif étant de perfectionner l'outil de formation de la police en y introduisant des disciplines novatrices et des méthodes d'enseignement supérieur modernes et sophistiquées. De 1950 à 1959, on observe des améliorations au niveau du recrutement des agents de police. Désormais, le personnel est recruté parmi les hommes de la milice ayant en moyenne 18 mois de service et de réengagement pour s'assurer de leur état physique (D. Bangoura, 1992, p. 44). Les étapes de recrutement dans la police vont croître jusqu'à l'indépendance et même après celle-ci. Avec la montée de l'insécurité, les services de police connaissent de manière permanente un problème de personnel; en réponse à cet impératif et devant l'agitation upéciste, l'administration estima nécessaire d'étendre les services de police sur tout le territoire. L'article premier de l'arrêté du 19 mars 1947 prévoyait que tout Camerounais respectant les critères établis par cette loi pouvait être éligible au recrutement. Ainsi, les conditions de nationalité, d'âge, de langage, sans oublier le critère physique devaient être remplis⁴. Et jusqu'à l'indépendance, le mode de recrutement resta inchangé, le concours demeurant la voie unique, mais non exclusive d'adhésion à la police⁵. Tout comme le recrutement, les étapes de formation des agents dans la police vont connaître des mutations au fil du temps, en fonction des structures et du matériel mis à la disposition des encadreurs. Dans les années 1957, en prélude à l'arrêté du 2 septembre de la même année, les candidats promus au concours de gardien de sécurité publique recevaient une formation de deux (2) ans et étaient par la suite nommés stagiaires par décision du Directeur de la sûreté générale.

Il faut rappeler que les élèves gardiens et gradés étaient formés sur le tas. Seulement, la formation pour les élèves gardiens durait quatre (4) mois de plus que celle des gradés. La formation de ces derniers se pratiquait dans les commissariats qui avaient été créés pour la circonstance. À la fin de la formation, les agents subissaient

4. JOCF du 15 - septembre 1947, p -1075 (Agent de police, recrutement, correspondance et dossiers du concours).

5. P. Pondi, Intervention à l'émission télévisée «Histoire des Grandes figures» CRTV, juin 1999 à 21 h 30 min.

des stages qui pouvaient leur permettre d'occuper une place importante au service même du commissariat.

Avec l'innovation au sein du corps des gardiens de la sécurité politique transformé en corps de la police camerounaise, la formation de ces derniers était dorénavant assurée par les officiers et sous-officiers de la gendarmerie de laquelle dépendait le détachement central d'instruction et d'entraînement des éléments de la police urbaine (Nang Mballa, 2001, p. 75). Passée cette étape, les agents de police « stagiaire » entamaient la deuxième phase de la formation qui allait jusqu'à l'expiration de l'engagement. À la fin de celle-ci, l'agent de police « stagiaire » était confirmé dans ses fonctions par une recommandation de titularisation⁶. En effet, les changements au niveau de la formation des agents de la police allèrent croissant jusqu'à l'indépendance. Mais il faut noter qu'en dépit de ces améliorations dans la formation des agents de police, cette dernière resta insuffisante. C'est pourquoi dès les années 1960, il fut institué dans la formation des agents de police, conformément à leur statut de force civile et de force régulière, une formation militaire. Cela signifie qu'en dehors de ses missions traditionnelles de maintien de l'ordre, de sécurité publique, de renseignement et de répression des infractions, la police avait un rôle de défenseur national⁷. Ainsi, au cours de leur formation, les apprenants se spécialisaient dans diverses matières telles que : la topographie, l'armement, le tir, le droit militaire et les techniques de minage et déminage⁸.

Les exigences pour la suite de la formation dépendaient des compétences de chaque candidat. Ces cours étaient dispensés à l'École Nationale Supérieure de l'armée nationale. Ils étaient pour la plupart, enseignants de l'École Militaire Inter-Armée du Cameroun.

6. JOCF du 15 - septembre 1946, p. 1076 (Diverses notes relatives à la police camerounaise).

7. Ces informations sont tirées de l'emploi de temps des élèves commissaires 2e année à l'ENSP, 1960.

8. Arrêté n° 2506/CAB/PR du 7 octobre 1960 fixant les conditions d'accès à l'ENSP.

La formation était pratiquée pour une durée maximale de 45 jours⁹. À son terme, les élèves étaient orientés en fonction des aptitudes présentées au cours de ces années de formation. Ceux qui se faisaient distinguer par leurs aptitudes physiques étaient envoyés au Groupement Spécial d'Opération (GSO) et suivaient une formation continue, ceux qui se démarquaient par leurs potentialités intellectuelles étaient envoyés dans les divers services en fonction des besoins de différents services en personnel¹⁰. En somme, avec l'indépendance et les mutations connues au sein de la police, cette dernière va lutter contre le maquis aux côtés des forces armées.

2 - Le déploiement de la police aux côtés des forces armées 1960-1971

Depuis la proclamation de l'indépendance et la mise sur pied du gouvernement, l'audience du mouvement nationaliste ne faisait que croître. Devant une telle situation, la police met tout en œuvre pour briser l'enthousiasme du parti nationaliste et l'amener à renoncer à son programme politique. Un dispositif de répression sera à cet effet mis en place par l'État pour soutenir les actions de la police auprès des forces armées pour lutter contre les « rebelles ».

2.1. Le rôle de la police dans le renseignement

La police comme force supplétive aux côtés des forces armées a joué un rôle déterminant. À travers le renseignement, la police a joué un rôle très important dans la répression de la « rébellion » armée. Les services de renseignement de la police ont été des pièces maîtresses qui ont permis aux forces armées de traquer jusqu'au moindre recoin les contestataires du joug colonial et du régime d'Ahmadou Ahidjo. Renseignement, espionnage et contre – espionnage sont autant de moyens utilisés par la police dans la lutte contre l'UPC et Jean Fochivé, chef de la police politique camerounaise, qui avait suivi une

9. ANY.1AC 9460, diverses notes relatives à la police Camerounaise, 1960.

10. Entretien avec J.E Yap, 66 ans commissaire de police, Yaoundé, le 29 décembre 2009.

formation en France par les services de documentation extérieure, exerça d'une manière efficace les méthodes par lui apprises pour traquer les rebelles cachés dans les forêts. Roger Faligot et Pascal Krop le reconnaissent d'ailleurs lorsqu'ils affirment communément :

Au début de l'indépendance du Cameroun, le policier camerounais Jean Fochivé était venu dans le cadre du PLR (poste de liaison et de renseignements), effectuer un stage à Paris. Rentré au Cameroun, il crée le service de documentation et d'Étude Camerounais (SIC), copie certifiée conforme du SDECE. À l'exception près qu'on torture à tour de bras dans les locaux de Fochivé (R. Faligot, 1985, p. 291).

En fait, pour apporter son appui à l'armée dans la lutte contre la rébellion, l'administration va déployer tous les moyens nécessaires à la consolidation des services de renseignement au Cameroun. Le rôle du Bureau d'étude et de la Documentation (BEDOC), en collaboration avec la Brigade Mixte Mobile (BMM), était d'établir et de monter les dossiers d'enquêtes dans le but de démanteler les réseaux « rebelles ». Samuel Missomba, directeur général du Centre National d'étude et de la Recherche (CENER) confirmera lors d'une interview que

les dossiers d'enquêtes rédigées dans les bureaux d'Études et de Documentation montés par la BMM ont été d'un apport considérable pour les forces armées dans la traque des rebelles et dans la sécurisation du territoire¹¹.

La BMM, qui est une émanation de cette police politique en tant que tentacule répressif, avait une existence certaine en 1960, du moins après la création du BEDOC. Les corps exerçant à la BMM étaient formés d'un ensemble de policiers, de gendarmes et de militaires réunis pour la circonstance dans la traque des « trublions ». Une fois la mission terminée, nous précise Minlo Medjo, « chacun retrouvait sa troupe¹² ».

11. Entretien avec Missomba S, Directeur général du CENER en retraite Loum, le 4 janvier 2015.

12. Entretien avec Minlo Medjo, Délégué général à la sûreté Nationale de regretté mémoire Yaoundé, le 2 février 2015.

Avec à sa tête un chef de poste et un personnel composé de commissaires, d'inspecteurs de police, de sous-officiers¹³, la BMM s'occupait de coordonner les activités de sa structure, d'assurer la surveillance et de prendre part à l'exécution de certaines tâches comme les interrogatoires et les tortures¹⁴. Cette structure regroupait les cellules souterraines les plus redoutées (A. Eyinga, 1978, p. 36). La structure des cellules était restreinte, comprise entre 3 et 4 mètres environ (T. A. Ndefo, 2004, p. 82). La cellule des femmes était séparée d'une aire de 12 à 16 mètres carrés de celle des hommes. Une salle appelée chapelle servant de salle de torture a permis à travers sa texture (murs couverts de sang séché, instruments de tortures et autres) à faire identifier cette BMM comme un « service qui administre directement la torture » (L. Kaptué, 1995, p. 88-106).

Outre le BEDOC qui n'a pas connu une longue existence, le SEDOC travaillait en étroite collaboration avec la branche répressive de cette police politique qui n'est autre que la BMM, composée de militaires, de policiers et de gendarmes. Il faut rappeler que la mise sur pied du SEDOC entraîna une extension spatiale de ce dernier. La nouvelle BMM de Yaoundé transférée depuis 1960 en face de la prison centrale est une enceinte carrée entourée de murs de maçonneries surmontés des fils barbelés et électrifiés. On y trouve également des cellules rangées dans deux couloirs, dont 5 , de chaque côté. Selon Albert Ndefo, la morphologie de la structure laisse apparaître une bâtisse en forme de « L », avec les bureaux intégrés de « V » lorsqu'on ne prend pas en compte les bureaux¹⁵. Son équipement et son arsenal de sécurité avaient également été améliorés. Les réformes connues dans la période 1960 à 1971 dans les services de la police étaient fonction des besoins sécuritaires dans l'ensemble du pays.

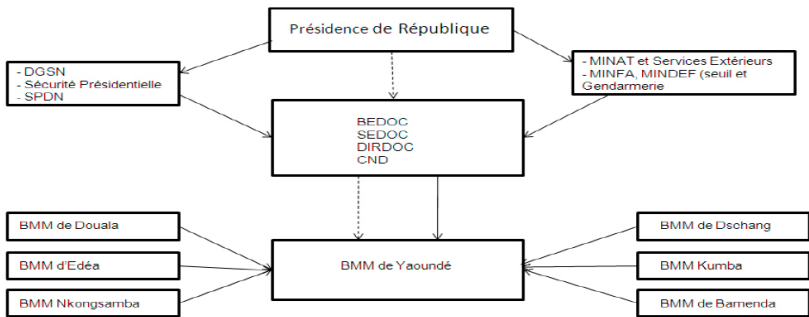
13. *Ibid.*

14. Voir L'interrogatoire de Celestin Lingo, cité par Thomas Albert Ndefo Noubissi, «La police et la question nationale au Cameroun sous –administration française 1945-1960», mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé I, 2001, p. 78.

15. Décret n° 60 6 -DF-160 du 3 mai et 4 juillet 1960 -1969 portant organisations de la Sûreté nationale qui crée la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, ANY JOEC, 5 août -1959, p. 1039.

2.2. Le rôle névralgique de la police politique (BMM)

Créée en 1964, la police politique se vit confier des missions précises visant à mettre à nu les actions « rebelles¹⁶ ». Cette police politique s'activait dans la conception et l'élaboration de plans de recherche et de renseignement sur les activités subversives en les regroupant suivant leur importance et leur gravité. À ces missions s'ajoutait l'aspect répressif ou toutes les forces de défense nationale (police, gendarmerie, armée) œuvraient véritablement dans cette armature répressive de police tant au niveau de la structure de coordination que des tentacules répressifs qu'était la BMM (C. Amilcar, 1975, p. 36). Le schéma ci-dessous (fig. 2) présente un aperçu de fonctionnement de cet appareil répressif de la police politique au Cameroun.



(Source : Thomas Albert Ndefo Noubissi, «Police et société au Cameroun 1925-1969»), Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé 1, 2004, p. 67).

Fig. 3. L'appareil administratif et répressif de la police politique au Cameroun

Il se dégage de manière spécifique de ce tableau que, la description que Jean Fochivé fait des services de la Brigade Mixte Mobile est un peu simpliste. Avec la croissance de la violence, nous pouvons constater à travers le tableau que les missions de la BMM, loin de se limiter à la ville de Yaoundé, cellule mère de ladite structure, allaient s'étendre sur d'autres villes du Cameroun. Ajoutons également à l'observation de ce schéma que, pour un bon fonctionnement, les

16. Notamment la brigade de surveillance Maritime par arrêté du 11 - avril 1964. Cf. -JOC - 1964 - p. 376.

services de la BMM dans sa structure respectaient les normes d'une administration moderne avec à sa tête pour chaque antenne, un chef de poste, une administration financière et des enquêteurs. Il serait judicieux de préciser que, les personnes recrutées dans cette police constituaient un solide réseau de renseignement qui allait au fil du temps réduire et même détruire les réseaux des « rebelles ».

Comme en Algérie, la police à travers les informations recueillies par les agents dispersés sur le terrain traitait les informations et les passait au crible de la critique (D. David, 1989, p. 101-102). Sur la même lancée, les camps de regroupement des populations étaient construits par l'autorité coloniale afin de museler toutes velléités vindicatives des nationalistes. Cette technique paramilitaire consistait à isoler les « rebelles », à les couper de leur base. Les autres méthodes utilisées sont celles de l'infiltration, de l'embuscade, de la propagande empruntant à la fois les discours publics et les tracts sensibilisant la population à rallier les insurgés à la bonne cause qui est celle de la paix (Z. Sacha, Mahoula R. N., 2017, p. 116). Pour mener à bien ces opérations, la police n'a pas hésité à faire appel aux chefs traditionnels plus proches de la population pour conscientiser les populations locales sur les méfaits des violences et des révoltes orchestrées dans les villages. L'autre rôle non négligeable joué par les chefs traditionnels fut l'élaboration d'une campagne anti-upéciste. Cette campagne visait à toucher les habitants acquis aux causes de l'UPC. Les chefs étaient chargés de ressortir les méfaits causés par la rébellion dans le développement et l'épanouissement des populations locales. Et pour atteindre leurs objectifs, les chefs n'avaient pas hésité à faire recours aux registres rituels ; le *cadi* antiterroriste fut ainsi utilisé pour retrouver les coupables et procéder à la conscientisation et à la réconciliation de ces derniers à une cause noble (V. F. Ngangeu, 2001, p. 60).

Au-delà de tout ceci, des procès rituels avaient été mis sur pied un peu partout dans les localités concernées. Ainsi, les rebelles ralliés se convertissaient à leur tour en agents de conscientisation, de sensibilisation, de médiation de paix et de réconciliation. Afin de continuer à développer victorieusement son action, la police et

les autres forces de maintien de l'ordre vont continuer à consentir des efforts et des sacrifices nécessaires à la pacification des zones insurgées¹⁷. On note ainsi dans cette détermination l'extermination à travers les bombardements aériens des camps « rebelles ». Nous citons notamment les camps de Fokoué, Bangang et Bamedou¹⁸ qui furent bombardés au napalm et pour la première fois, sur ordre du Général Pierre. Semengué¹⁹. Selon le rapport qui rend compte de ces actions, l'utilisation du napalm, les attaques des camps retranchés, les embuscades et attaques par surprise effectuées par la police, les bombardements et le mitraillage des villages ainsi que les opérations de commandos constituaient l'un des grands succès de la lutte antiterroriste dans l'ensemble du territoire²⁰. La disparité de l'habitat en région bamiléké a également facilité les opérations de ratisage. Tous les maquis ou presque étant situés à l'intérieur des villages devenaient des cibles faciles pour les opérations de police. À ce propos S. Missomba dira :

qu'il devenait aisé d'agir sur ces zones névralgiques et de venir à bout de tout ce qui constituait une entrave à la paix et à l'unité nationale²¹. Dans le cadre de ce type d'opération, il est juste de relever l'action du renseignement menée par les forces de police dans la lutte contre la « rébellion armée [au Cameroun].

Au cours de ces attaques, plus de 1950 maquisards avaient été éliminés dans l'ensemble du territoire camerounais.

Conclusion

En abordant la question du rôle de la police comme force supplétive dans la lutte contre le maquis, nous avons pour objectif de ressortir les techniques utilisées par la police pour vaincre la « rébellion » aux

17. ANY -1AA366 -(2) Rapports quotidiens de la sûreté n° 1244.

18. Voir, *La voix du Kamerun*, Nouvelles série n° -12 et 13, mars 1968, p. 4.

19. Entretien avec Semengué, Pierre, 80 ans environ, Général à la retraite, -Yaoundé, le 7- mai 2014.

20. APO1AA 146, Cameroun, sécurité, 1968, bulletin bimensuel de renseignement n° -25 du 1er au 25- août 1969.

21. APO 1AA 136, Ouest (Cameroun), terrorisme 1966-1969.

côtés des forces armées²². Tout part de l'interdiction de l'UPC dès 1955 du fait que ses revendications ne cadraient pas avec celles de l'administration coloniale et postcoloniale. Contrainte d'agir dans la clandestinité, parce que traquée par les forces de maintien de l'ordre, l'UPC se déploie rapidement dans la plupart des régions du Cameroun et instaure son influence. Dans l'optique de contrer ses exactions, une violente répression fut organisée par l'administration coloniale avec le concours des forces de maintien de l'ordre. Pour y parvenir, de nombreuses initiatives furent prises; notamment la révision des missions régaliennes de la police. Parmi celles-ci, nous avons relevé la formation des policiers, l'important ravitaillement dans la logistique et la modernisation du service de renseignement, pièce maîtresse de la police. L'instauration des services de renseignement (SEDOC, DGR), pour ne citer que ceux-là, a été d'un apport important dans les missions de la police aux côtés des forces armées. La collaboration et la coopération de la police avec les forces armées et les forces annexes ont contribué de manière appréciable et efficace à la lutte contre les maquis au Cameroun. En dépit des critiques qui lui furent adressées, et malgré son caractère relativement limité sur les questions de répression, nous pouvons dire que la police a réussi à poser aux côtés des forces armées les jalons d'une sécurité nationale qui nonobstant la présence de quelques troubles perdure jusqu'à nos jours.

22. Dans le cas du Cameroun, la police joue le rôle de 1e catégorie parce qu'elle est en contact direct avec la population. Et en qualité de force de 3e catégorie, elle fait partie du corps de bataille.

Sources et bibliographie

Sources orales

No	Informateurs	Statut social	Lieu de l'entretien	Date de l'entretien
1	Etota Léon	Commissaire de police	Douala	02-2009
2	Minlo Medjo	Délégué Général à la sûreté nationale	Yaoundé.	06-09-2014
3	Missomba Samuel	Directeur Général du CENER	Loum	01-01-2015
4	Mvondo Fou	Commissaire de police	Yaoundé	01-08-2010
5	Nana Simo	Commissaire de police	Babouantou	05-11-2010
6	Ntep Simon	Commissaire principal	Yaoundé	20-12-2009
7	Peheu Paul	Commissaire de police principal	Yaoundé	30-07
8	Semengué Pierre	Général d'armée	Yaoundé	07-05-2014
9	Yap Jean Émile	Commissaire de police	Yaoundé	29-12-2009

Archives Nationales

A.N.Y, JOCF, 9 juillet 1952. Arrêté n° 261 du 19 juin 1952 portant création de l'école de police à Yaoundé, p. 981.

A.N.Y JOCF, 15 janvier 1959. Décret n° 59/122 du 23 juillet 1959 portant organisation de la Surété Nationale du Cameroun, p. 83.

A.N.Y, 1AC 91/2, Ouest (Cameroun), UPC, Activités Upécistes et problèmes de maintien de l'ordre.

A. N. Y JOC du 15 mars 1960. Organisation de l'école de police, p. 83.

A. N. Y JOC 20 janvier 1959. Instruction complétant le décret du 23 juillet 1959 P 84.

JOCF du 15 septembre 1947. Agent de police, recrutement, correspondance et dossiers du concours, p. 1075.

A.N.Y 1 AC 9460, diverses notes relatives à la police camerounaise, 1960.

JOCF, 1930, instruction complétant l'arrêté du 17 juin 1930, art4.

A.N.Y1AA366 (2) Rapports quotidiens de la sûreté n° 1244.
APO 1AA 146, Cameroun, (Cameroun) Sécurité, 1968, bulletin bimensuel de renseignement n° 25 du 1er au 25 août 1969.
APO 1AA136, Ouest (Cameroun), terrorisme 1966-1969.
A.N.Y, VTI/14, Sécurité, activités terroristes, 1966-1969.
Arrêté n° 30/CAB/PR du 7 octobre 1960 fixant les conditions d'accès à l'ENSP.
Décret n° 60 -DF -160 du 3 mai et 4 juillet 1966-1969. Portant organisation de la sûreté nationale qui crée la Délégation Générale à la Sûreté Nationale 1969.

Bibliographie

Amilcar Cabral, 1975, *La pratique révolutionnaire*, François Maspero, Paris Ve.
Ateba Yéné Charles, 1988, *Cameroun, Mémoire d'un colonisé*, Paris, l'Harmattan.
Bangoura Dominique, 1992, *Les armées africaines 1960-1990*, Paris, Cheam.
David Dominique, 1989, *La politique de la défense, textes et documents*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale.
Eyinga Abel, 1978, *Mandat d'arrêt pour cause d'élections de la démocratie au Cameroun*, Paris, l'Harmattan.
Feudjio Bertrand, 1998, « Rébellion upéciste et répression dans la Menoua 1955-1970 », Mémoire de DIPES - II, Yaoundé.
Kaptué, Léon, 1995, « Grèves, émeutes et répression au Cameroun : les événements de septembre 1945 à Douala », in Eboussi Boulaga Fabien, *Terroirs*, n° 2, Paris, l'Harmattan, p. 88-106.
La voix ! Du Kamerun, 1968, Nouvelles série n° 12 et 13. Fin mars, p. 4.
Sacha Zacharie, Mahoula Rose Nadine, 2017, *Les Grassfields du Cameroun, les fondements culturels au développement humain*, Cerdotola.
Nang Mballa, 2001, « Du service local de police et de sûreté à la sûreté générale au Cameroun français 1939-1959 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I.

Ndefo Noubissi Thomas Albert, 2004, « *Police et société au Cameroun 1925-1969* », Mémoire de DEA en histoire, Université de Yaoundé I.

Ndefo Thomas Albert, 2001, « *La police et la question nationale au Cameroun sous-administration française 1945-1960* », Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I.

Revue mensuelle, 2001, *E.N.S.P.*, n°11, p. 22-26.